



Extrait du Documentation Académie de Rouen

<http://documentation.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article938>

La convention Région Normandie - Canopé

- Réseaux docs - Pôle de compétences numériques en documentation -



Date de mise en ligne : lundi 9 octobre 2017

Description :

M. Hervé MORIN, président de la Région Normandie et Mme Caroline VELTCHEFF, directrice territoriale Normandie pour le réseau Canopé ont signé une convention de partenariat.

Copyright © Documentation Académie de Rouen - Tous droits réservés

But : Accompagner la mise en oeuvre du numérique au service de la pédagogie et des lycéens

M. Hervé MORIN, président de la Région Normandie et Mme Caroline VELTCHEFF, directrice territoriale Normandie pour le réseau Canopé ont signé une convention de partenariat. Celle-ci a pour objet d'accompagner la mise en oeuvre du numérique au service de la pédagogie et des lycéens, dans le cadre du programme d'actions « Lycées du futur » porté par la Région.

Cinq questions à Maud Véderine, directrice de l'atelier Canopé de Mont-Saint-Aignan :

1 / Pouvez-vous nous présenter l'objet de cette convention ?

Cette convention de partenariat est liée au grand projet « [Lycée du futur](#) » de Normandie. Elle repose sur 3 axes essentiels :

- Développer les usages de l'ENT L'Éduc de Normandie
- Accompagner des expérimentations
- Soutenir des actions éducatives mises en oeuvre par la Région

2 / Pouvez-vous nous préciser les actions concernant le développement des usages de l'ENT L'Éduc de Normandie ?

La Basse-Normandie et la Haute-Normandie avaient initialement opté pour deux ENT différents, Léa et It's Learning. La Région travaille aujourd'hui à une harmonisation de ces ENT afin que les contenus mis à disposition des lycéens, des enseignants et des parents soient identiques pour une plus grande équité sur le territoire.

Des films d'usages sont tournés par Canopé dans toute la Normandie afin d'encourager l'utilisation et faciliter les usages par les enseignants, le prochain film sera tourné en octobre prochain au lycée St Saëns de Rouen. Par ailleurs des sitographies réalisées par des médiateurs Canopé seront mises à disposition sur l'ENT, et regroupées par grandes thématiques disciplinaires ou transversales.

3 / Un des axes de cette convention concerne des expérimentations et des projets innovants sur le territoire normand : pouvez-vous nous en dire un peu plus ?

Nous travaillons avec la Région autour de projets innovants que l'on appelle des laboratoires d'usages, dont le but est de tester, valoriser et accompagner des projets identifiés par la Région ou par Canopé comme potentiellement innovants.

Ces projets sont identifiés dans le domaine du numérique mais aussi du réaménagement de l'espace, des Tiers-Lieu d'apprentissage, des modifications du mobilier ou du matériel. Ces évolutions peuvent concerner des laboratoires de langues, des CDI, des espaces de vie de l'élève...et bien sûr les classes.

Des projets peuvent émerger aussi dans des domaines technologiques tels que la réalité augmentée, des tablettes, web-radio. Canopé se positionne au niveau du conseil, plus que sur la réalisation pédagogique elle-même qui appartient aux enseignants. Nous avons également un rôle au niveau de l'identification des besoins en termes de matériel.

4 / Cette convention prévoit également la participation et le soutien aux actions éducatives mises en oeuvre par la Région : pouvez-vous nous préciser les modalités et moyens mis en oeuvre par le Réseau Canopé ?

Il y aura notamment la cartographie interactive des actions éducatives et culturelles, celle -ci a vocation à soutenir la mise en oeuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève.

Un autre action consiste à mettre à disposition des pièces virtuelles -VirtualHis- dans l'ENT, destinées à permettre aux lycéens de travailler l'Histoire à travers des jeux de réalité virtuelle non immersive.

Par ailleurs des actions éducatives sont menées autour de l'éducation aux écrans avec le CLEMI et le CEMEA.

Enfin un évènement annuel, Normandie Langues, remplace désormais Région Langues, initialement organisé en Haute Normandie et qui a été élargi à la Normandie dans son ensemble. Canopé réalise un site, un blog, un compte twitter, des films dans les lycées participants.

Par ailleurs une dématérialisation des sujets de baccalauréat en langues est réalisée et une mise à disposition sur les ENT programmée.

En novembre 2018, Canopé accompagnera les Olympiades des métiers, concours national qui aura lieu à Caen.

On peut aussi citer l'accompagnement des JIPN , Journées des Innovations Pédagogiques Normandes, où Canopé a organisé un Hackathon autour des espaces pédagogiques rêvés.

Un action, à la demande du président de Région concerne la constitution d'un fonds documentaire autour de la Normandie et de l'identité Normande. Il comprendra des documentaires mais aussi des fictions d'auteurs normands. Ce fonds sera prochainement accessible dans les 6 ateliers Canopé de la Région. Il a vocation à favoriser la connaissance de leur Région et de sa culture par les Lycéens.

5 /Les 153 lycées publics de la Région vont bénéficier d'un abonnement de facto à leur atelier Canopé de proximité : pouvez-vous nous préciser ce que cela signifie ?

Tous les lycées publics de la Région, c'est-à-dire ceux des anciennes Basse-Normandie et Haute-Normandie sont abonnés à Canopé par la Région : lycées agricoles lycées généraux, lycées professionnels, lycées technologiques, EREA (Établissements régionaux d'enseignement adapté).

Cet abonnement comprend un accompagnement sur site par les médiateurs de Canopé, mais aussi l'emprunt de ressources et de matériel, et enfin à un ensemble de ressources numériques tels que : Europresse, Vodéclic, My Cow, Electre, EduMedia.

Concrètement, quelles sont les modalités d'accès à des ressources numériques ?

Il faut que chaque enseignant s'inscrive individuellement via un formulaire sur le site de l'atelier de proximité de son établissement. Il obtiendra ainsi des codes d'accès individuels.

Un courrier a été adressé aux personnels de direction et gestionnaires de chaque établissement concerné pour préciser les modalités pratiques de cet abonnement.